

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 décembre 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3814-2012.

Cause tarifaire 2013-14 d'Hydro-Québec Distribution.

Précision sur la question de SÉ-AQLPA posée le 14 décembre 2012 au panel 2 d'Hydro-Québec Distribution et qui fait l'objet d'une objection du Distributeur.

Chère Consœur,

À la demande de la Régie, il nous fait plaisir de fournir la précision suivante sur la question de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* posée le 14 décembre 2012 au panel 2 d'Hydro-Québec Distribution au présent dossier et qui fait actuellement l'objet d'une objection de la part du Distributeur.

Cette question est la suivante :

QUESTION :

Prenez-vous l'engagement de déposer au dossier, lorsqu'il sera disponible vers janvier 2013, le « *plan de match* » (dont vous faites état aux notes sténographiques du 14 décembre 2012, pp. 161-162, Réponse 208) visant à accroître vos gains d'efficience prévus pour 2013 ?

Ce « *plan de match* » comporterait notamment ou serait accompagné d'une mise à jour de la pièce B-0109 HQD-7 Doc. 2 « *Efficience et performance* » ainsi que de tout autre document permettant de comprendre où seraient effectuées les démarches d'efficience prévues. Ce « *plan de match* » serait également accompagné d'une mise à jour de la ventilation du revenu requis prévu pour 2013, que l'on retrouve à la pièce B-0144, HQD-14, Doc. 4.

Nous comprenons qu'à cette dernière pièce, tout accroissement des gains d'efficience prévus pour 2013 (actuellement de 30,8 M\$) serait compensé un accroissement identique de la *charge de solidarité sociale* (actuellement de 30,8 M\$) qu'Hydro-Québec Distribution prévoit dépenser en 2013 afin de contribuer à rétablir l'équilibre budgétaire de l'État québécois et ainsi éviter de reporter aux générations suivantes de citoyens du Québec le paiement des dépenses courantes de l'État. De cette manière, le total des charges d'exploitation prévues pour 2013 resterait inchangé à 1469,5 M\$.

CONTEXTE

Toute cause tarifaire devant la Régie de l'énergie est décidée sur une base prévisionnelle, pour l'année-témoin à venir.

Toute cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution devant la Régie de l'énergie contient une prévision des gains d'efficience pour l'année-témoin à venir. Ainsi au présent dossier, la prévision des gains d'efficience d'Hydro-Québec Distribution pour l'année-témoin à venir 2013 se trouve à la pièce B-0109 HQD-7 Doc. 2 « *Efficience et performance* », où celle-ci se trouve estimée actuellement à 30,8 M\$.

Lors de toute cause tarifaire devant la Régie de l'énergie, il peut arriver que la prévision des gains d'efficience pour l'année-témoin à venir soit revue à la hausse avant la décision tarifaire finale pour cette année. C'est le cas notamment lorsque la Régie, après avoir délibéré, requiert que le distributeur accroisse ses gains d'efficience, en spécifiant au besoin sous quels postes budgétaires de tels gains d'efficience accrue doivent être prévus. Le distributeur est alors requis de présenter une révision des parties correspondantes de sa preuve, de manière à refléter cet accroissement de l'efficience prévue. Ce n'est que par la suite que la Régie clôt le dossier tarifaire et rend sa décision finale approuvant notamment les modifications ainsi apportées. Voir la pièce C-SÉ-AQLPA-0015 en liasse.

Au présent dossier, Hydro-Québec Distribution a déjà annoncé qu'elle allait procéder « *le plus vite possible* » à un accroissement de la prévision de ses gains d'efficience pour 2013 en préparant un « *plan de match* » quant à la manière de réaliser de tels gains d'efficience. La question posée par SÉ-AQLPA au panel 2 d'Hydro-Québec Distribution vise à soumettre cette mise à jour à la Régie, de la manière qu'Hydro-Québec Distribution soumet ses mises à jour de gains d'efficience prévus lorsque c'est la Régie qui les lui requiert.

RÔLE DE LA RÉGIE

Le rôle de la Régie, lorsqu'elle recevra les pièces demandées (le « *plan de match* » ou mise à jour des gains d'efficience prévus pour 2013), exercera la même juridiction que celle qu'elle exerce déjà à l'égard de la version initiale de la pièce B-0109 HQD-7 Doc. 2 « *Efficience et performance* » déjà au dossier. Elle se prononcera sur le bien-fondé des mesures d'efficience accrues proposées par Hydro-Québec Distribution pour 2013. Elle pourra ainsi se demander si ces mesures d'efficience sont effectuées aux bons endroits ou si au contraire celles-ci devraient être allouées autrement. Elle se demandera si, pour certains postes, les mesures d'efficience sont insuffisantes ou au contraire si elles sont excessives. Elle se demandera si certaines mesures d'efficience trop intenses sont susceptibles de menacer l'intégrité d'activités ou programmes du Distributeur.

Étant donné que les mesures d'efficience prévues pour 2013 pourraient augmenter considérablement (par exemple quadrupler par rapport aux 30,8 M\$ initialement prévus), il serait ainsi souhaitable qu'après réception des pièces demandées, la Régie permette aux intervenants de lui soumettre des représentations avant que celle-ci ne rende sa décision tarifaire finale au présent dossier.

* * *

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.